

## Code de vie de l'école du Sacré-Cœur 2025-2026

Règles de vie à respecter et les interdits	Interventions éducatives possibles	Conséquences possibles
<p><b>1- Je respecte les consignes du personnel de l'école.</b>  <i>Il est interdit de : rouspéter, argumenter, sacrer, rouler des yeux, faire le doigt d'honneur, sortir de la cour ou entrer dans l'école sans autorisation, flâner à la cloche...</i></p>	- Avertissement	- Perte de privilège
<p><b>2- Je respecte les autres en gestes et en paroles.</b>  <i>Il est interdit de : tenir des propos racistes, discriminatoires ou à caractère sexuel, sacrer, faire un doigt d'honneur, traiter les autres de noms, se moquer des autres, faire des jambettes, frapper, pousser, mordre, cracher, bousculer, se tirailler, voler et s'imposer dans le jeu des autres.</i></p>	- Rencontre avec la T.E.S. - Ateliers variés avec la T.E.S.	- Reprise de temps - Retenue
<p><b>3- Je circule dans l'école calmement, en silence ou en chuchotant selon la période.</b>  <i>Il est interdit de : courir, crier, frapper dans les murs et/ou les cadres de portes, sauter dans les escaliers, glisser sur les rampes ou sur le plancher, bousculer, se tirailler, toucher à l'Intercom, flâner au vestiaire, dans les corridors ou aux toilettes et circuler sans autorisation.</i></p>	- Cahier de suivi/feuille de route - Contrat d'engagement	- Retrait - Avis de communication mineur
<p><b>4- Je respecte l'environnement et le matériel en l'utilisant adéquatement.</b>  <i>Il est interdit de : briser les jeux, grimper aux arbres, faire des graffitis ou du vandalisme, jeter les déchets par terre et détruire le matériel des autres (jeux, forts, constructions, etc.).</i></p>	- Système d'émulation-récompense - Modelage du comportement	- Avis de communication majeur
<p><b>5- Je suis respectueux lors de la période de dîner.</b>  <i>Il est interdit de : lancer de la nourriture, échanger ou partager de la nourriture, fouiller dans la boîte à goûter des autres, laisser traîner les déchets ou les jeter par terre, parler fort ou crier et se promener.</i></p>	- Geste réparateur	- Suspension interne - Suspension externe
<p><b>6- Je m'amuse de façon sécuritaire.</b>  <i>Il est interdit de : se pousser, se chamailler, se donner des jambettes, se lancer des objets (cailloux, boules de neige, glace, sable, etc.) ou encore commettre tout geste pouvant engendrer des blessures à soi ou à autrui.</i></p>	- Plan d'action - Fiche de réflexion	- Rencontre avec les parents et la direction
<p><b>7- Dans la cour d'école, j'utilise les structures de jeux de façon adéquate sans mettre en péril ma sécurité et celle d'autrui.</b>  <i>Il est interdit de : se balancer debout, de côté, en diagonale, la tête en bas, sauter des balançoires en mouvement, se balancer à deux, grimper aux poteaux de balançoires, monter par la glissade plutôt que par l'escalier, glisser autrement qu'en position assise et vers l'avant, monter ou s'asseoir en haut des structures, se suspendre aux buts de soccer et grimper aux clôtures.</i></p>	- Suivi dans l'agenda - Travaux communautaires - Suivi téléphonique	- Référence vers un service interne ou externe -Confiscation
<p><b>8. Tous les appareils électroniques sont interdits partout sur le terrain de l'école (à l'intérieur des murs et sur la cour), sauf dans le cas de la tenue d'activités pédagogiques particulières approuvées par l'enseignant ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.</b></p>		
<p><b>9. Je ne peux pas apporter des jouets et/ou des accessoires qui proviennent de la maison*.</b>  <i>Il est interdit d'apporter à l'école les articles suivants qui proviennent de la maison : ballons, balles, bâtons, raquettes, billes moyennes et jumbo, cartes à collectionner, corde à danser et tout autre type de jouets.</i>  <b>*À l'exception d'une activité spéciale en salle de classe. Du matériel de jeu est mis à la disposition des élèves.</b></p>		
<p><b>10. Une tenue vestimentaire propre et décente s'avère la règle pour tous et toutes. L'habillement doit tenir compte des différentes températures saisonnières (c'est-à-dire les conditions climatiques et l'état de la cour d'école).</b>  <i>Les principales orientations en lien avec l'application du code vestimentaire sont les suivantes :</i>                      -Les vêtements sous la ceinture doivent arriver au maximum à la mi-cuisse ou plus bas vers le genou;                      -Les vêtements du haut et du bas doivent se superposer;                      -Les vêtements du haut du corps doivent minimalement avoir pour support des bretelles;                      -Les sous-vêtements ne doivent pas être visibles.</p>		